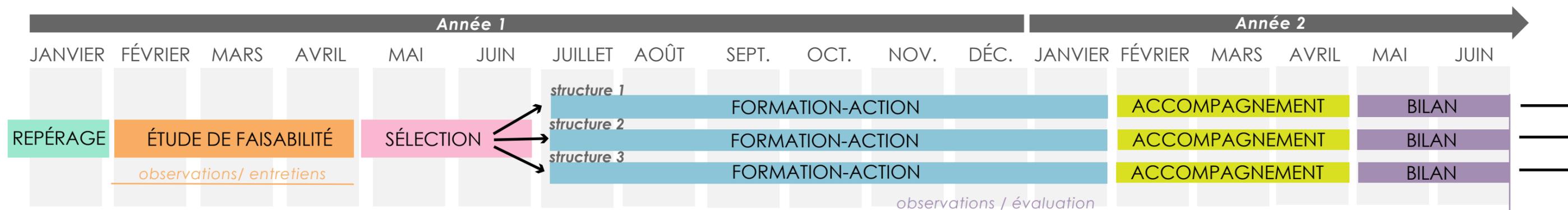




En combien de temps une innovation sociale peut-elle être essaimée ?

Chaque essaimage est unique et dispose donc d'une temporalité qui lui est propre. Ce document n'a pas vocation à montrer une marche à suivre mais cherche à illustrer un exemple parmi d'autres. Ce calendrier part d'un scénario fictif dans le Conseil Départemental de la Vendée pour représenter un essaimage étape par étape,



1. REPÉRAGE

Le Conseil Départemental de la Vendée identifie un besoin nouveau ou mal satisfait sur son territoire. Il veut y apporter une solution éprouvée et efficiente, et se lance donc dans le repérage d'innovations sociales déjà existantes. **Voir fiche pratique 1 « Comment repérer des innovations sociales ? ».**

1 MOIS

2. ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Il identifie une innovation en Gironde, qu'il juge intéressante et potentiellement essaimable sur son territoire. Il lance dans une étude de faisabilité de l'essaimage se basant sur de l'observation sur le terrain et des entretiens bénéficiaires. En régie ou avec l'appui d'un tiers (comme l'Ansa), il réalise une étude de faisabilité de l'essaimage, en se fondant sur des observations sur le terrain et des entretiens avec des bénéficiaires. Le document final comporte la description du cœur de l'innovation et la stratégie d'essaimage.

3 MOIS

3. SÉLECTION

Un appel à mobilisation est lancé, pour sélectionner et rencontrer les structures intéressées à déployer l'innovation en Gironde. Trois structures sont retenues.

2 MOIS

4. ESSAIMAGE PAR LA FORMATION

Les structures receveuses participent à une réunion de lancement, réalisent des visites apprenantes et des immersions. Elles bénéficient ensuite d'une formation action de 6 sessions, à hauteur d'une session par mois.

7 MOIS

5. ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN OEUVRE

L'innovation essaimée est appropriée, adaptée, et mise en place par les structures receveuses. Une hotline est mise à leur disposition pour répondre à leurs questions.

3 MOIS

6. ÉVALUATION ET BILAN DE L'APPROPRIATION

Dès le début de la mise en oeuvre, des observations sont réalisées pour nourrir une évaluation de la pertinence, de la cohérence et de l'impact des projets des essaimés. Un an après le début de l'essaimage, un bilan de l'appropriation peut aussi être réalisé, pour déterminer l'état d'avancement du projet.

2 MOIS